

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	10 (1881)
<b>Heft:</b>	6
 <b>Artikel:</b>	Les écoles en Italie
<b>Autor:</b>	Rezzara, Nicolo
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1039953">https://doi.org/10.5169/seals-1039953</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les diverses branches d'enseignement voient aussi leurs méthodes se transformer, leur cadre varier, leurs matières présentées avec plus de simplicité, de clarté, de liaison et de logique. Ce sont ces progrès parallèles de la pédagogie et de la stratégie qui ont permis à un grand peuple d'en surprendre un autre qui croyait, lui aussi, sur la foi de ses lauriers, à sa supériorité indiscutée, et de l'écraser par la supériorité irrésistible de ses armes, de sa discipline, de sa tactique et, disons-le aussi, par la supériorité numérique de ses armées. Nous aussi nous avons cru nos écoles meilleures qu'elles ne le sont réellement. Les examens de recrues et la statistique scolaire nous ont désabusés cruellement. Sachons gré à nos anciens des progrès qu'ils ont accompli avant nous, en raisonnant plus sagement que nous, mais ne nous attardons pas à les imiter servilement. Nous verrons plus loin, en examinant mieux le fond des choses, que nos anciens ne commençaient pas l'étude de la langue par celle de la grammaire, et le progrès, pour nous, consiste précisément à rebrousser chemin jusqu'au point où nos devanciers du XVII<sup>e</sup> siècle ont commencé à faire fausse route.

(A suivre.)



## LES ÉCOLES EN ITALIE

CONFÉRENCE TENUE A BERGAME, LE 23 JANVIER 1881, PAR M. LE PROFESSEUR NICOLO REZZARA

Après avoir fait remarquer que la neutralité de l'école est une des questions des plus agitées de notre époque, l'orateur exprime sa douloureuse surprise de voir prévaloir des principes et des idées qui ne peuvent aucunement rassurer les familles sur la bonne éducation des enfants. L'école, dit-il, ne doit être que le couronnement et la continuation de l'œuvre de l'éducation commencée dans la famille. En est-il ainsi ? Pendant que la famille s'étudie à ne pas faillir à son noble but, l'école publique semble prendre à tâche de paralyser son œuvre.

Ce n'est pas d'hier seulement que se remarque ce déplorable état de choses. Depuis plus de vingt ans, on travaille avec une opiniâtre constance à creuser un abîme entre la famille et l'école. Lois, règlements, décrets, circulaires, instructions, notes, avis du gouvernement, institutions nouvelles importées du dehors, nouvelles méthodes expérimentales empruntées aux pays étrangers, influences puissantes des partis, franc-maçonnerie, tout concourt à jeter une infranchissable barrière entre l'école et la famille. Les congrès pédagogiques y ont aussi grandement contribué. Dans le congrès de Florence (1864), les écoles mixtes, par ordre

ministériel, furent préconisées malgré l'évidence du péril pour la moralité des enfants. Dans le sixième congrès tenu à Turin en 1869, on vota l'introduction de bibliothèques populaires : communes, provinces, gouvernements donneront des subsides, non pas en argent seulement, mais en livres et parmi ces livres plusieurs sont à l'index. Le septième congrès à Naples recommande l'application du système Fröbel dans l'éducation du premier âge. Dans le huitième, à Venise, on parle d'abolir dans les écoles élémentaires l'enseignement religieux ; à Bologne, l'enseignement du catéchisme fut supprimé. Le programme de la maçonnerie est connu ; il veut l'enseignement laïque, obligatoire, gratuit. Le congrès de Rome ne veut pas faillir à son mandat d'auxiliaire de la franc-maçonnerie et il établit que, pour rendre l'école primaire moralement éducative, il faut la priver absolument de l'enseignement religieux et la rendre purement et simplement civile, laïque, neutre.

On observe que la liberté de conscience exige que l'enseignement du maître dans les écoles publiques soit exclusivement civil, laïque, neutre, indépendant de toute religion.

Eh bien ! entrons dans ces écoles où ne s'enseigne que la morale indépendante.

Avant tout, l'image de Jésus crucifié doit être proscrite, parce que le crucifix est un dogme. La prière avant et après la classe ne doit plus se réciter, parce qu'elle j'allit d'un dogme comme la fleur de sa tige. Dans cette école, le maître, pour ne point offenser la liberté de conscience de ses élèves protestants, ne pourra enseigner le catéchisme, ni parler de Dieu, de doctrine catholique, ni prononcer le nom d'Eglise romaine. Il devra se taire sur Jésus-Christ et sur l'Evangile à cause des Israélites. Comment pourra-t-il parler du Dieu Créateur devant les rationalistes ; comment pourra-t-il prononcer le nom de Dieu devant l'athée qui ne croit pas en Dieu. Devra-t-elle être fermée, cette école neutre, laïque, civile, aux disciples de Hegel, de Strauss, de Moleschott, de Büchner, de Littré, de Renan, de Mamlani, d'Albert Mario ? Ils ont aussi le droit d'exiger qu'il ne s'y enseigne rien de contraire aux opinions religieuses et philosophiques de leurs familles respectives.

On voit dans quelle triste et déplorable condition se trouvera le maître d'une telle école, et dans quel embarras pour le choix des livres et des devoirs, pour les corrections, les réponses à faire dans la réfutation des objections que ses élèves pourraient lui adresser. — L'enseignement dans les écoles neutres, devrait être circonscrit à la connaissance de l'alphabet, à l'écriture, au calcul, parce qu'on ne trouvera jamais un ouvrage littéraire ou scientifique qui ne contienne des propositions, des sentences, des vérités religieuses, des maximes morales et philosophiques. Et en supposant que des manuels de cette nature existent, où se trouvera un maître sans conviction religieuse et philosophique, ou qui ne les manifesterait jamais en classe ? Ce maître aura

une opinion, il aura une conviction, une intelligence, une âme, et plus son intelligence sera active, plus expansive sera son âme, plus profondes et plus agissantes seront aussi les impressions qu'il produira sur ses élèves. Comment pourra-t-il paraître indifférent dans ses propres idées, dans ses convictions ? Pourra-t-il obtenir que jamais son regard ait une expression déterminée ? Je crois qu'un tel maître ne peut se trouver, et s'il se trouve, il ne peut être nécessairement qu'hypocrite ou idiot.

Un maître neutre, un livre neutre, une philosophie neutre, une morale neutre, des paroles neutres, un enseignement neutre sont évidemment une chimère, un contre-sens, un mensonge. Les catholiques ne peuvent accepter ce genre d'instruction, parce que l'Eglise, dépositaire infaillible de la vérité, l'a plusieurs fois déjà condamné. L'épiscopat hollandais dans le Concile provincial d'Utrecht de 1865 l'a condamné ; l'archevêque de Bois-le-Duc dans sa circulaire en date du 12 juin 1867 répète aux fidèles de son diocèse la même condamnation. Les mêmes évêques dans leurs lettres pastorales pour le Carême de 1879 renouvellement la même condamnation. Le système de la neutralité de l'école fut vivement combattu par les évêques des Etats-Unis d'Amérique dans le 2<sup>me</sup> concile national de Baltimore en 1866. Les évêques d'Irlande condamnèrent l'école neutre dans le concile de Thurles en 1850 ; ils la condamnèrent de nouveau en 1873. Le valeureux épiscopat belge la condamna aussi, et le pape Grégoire XVI par l'organe de la S. Congrégation de la Propagande a fait connaître sa pensée en janvier 1841. Pie IX écrivit à Mgr Hermann de Vicari, archevêque de Fribourg, contre l'école neutre. Le système de l'école neutre fut condamné par le Syllabus dans les propositions 47<sup>me</sup>, 48<sup>me</sup>.

Le Saint-Père Léon XIII écrivant le 26 juin 1878 au Cardinal Vicaire, proteste hautement en face de Dieu contre la sécularisation des écoles élémentaires de la commune de Rome.

Il faut donc nous tenir en garde contre l'école neutre. Deux grandes unités se forment : l'unité de la négation et de l'erreur, et l'unité de la vérité. Nous voyons surgir aux deux extrémités de l'horizon l'athéisme et le christianisme.

Veiller et combattre l'école neutre avec tous les moyens légaux, avec toutes nos forces, la combattre sans trêve aujourd'hui, demain et toujours, voilà notre devoir jusqu'à ce qu'on nous concède la pleine liberté d'élever nos fils dans la foi et la morale de Jésus-Christ. Tel est le pâle résumé de l'admirable conférence de M. Rezzara.

Le professeur M. Rezzara, revenant sur le même sujet dans une autre conférence, fait voir le but et les progrès de l'influence maçonnique sur les écoles. Elle s'est emparée des écoles supérieures d'abord, puis de tous les degrés. Dans les écoles secondaires, malgré les dispositions claires et explicites de la loi, on veut abolir ou rendre illusoire l'enseignement de la religion. Cet enseignement est également banni des écoles secondaires ; les

lycées enseignent une philosophie qui éloigne les esprits de Dieu ; les instituts techniques, une morale civile laquelle suggérera à un certain professeur d'enseigner que le suicide devient en certain cas une nécessité et un acte louable et héroïque ; puis dans les universités où se professe le plus pur rationalisme qui n'exalte que le panthéisme ou qui nie publiquement l'existence de Dieu, rougissant d'être créé par lui, et trouvant plus conforme à notre dignité de se déclarer descendant en ligne directe d'un singe ou d'une grenouille. — Il est de nécessité suprême pour le bien de la religion et de la patrie que les familles catholiques sachent quel est le vrai état des écoles publiques en Italie. De là la nécessité que la presse soit mise en mesure de révéler les doctrines des écoles publiques. Eh bien ! depuis peu d'années, la presse catholique s'est étendue en Italie ; elle a pour principe la foi du Christ et pour terme la réalisation des espérances éternelles. Elle doit s'imposer de forcer l'arbitraire à céder la place à la légalité et à la justice, l'erreur à la vérité, Satan à Dieu. — Le mot qui doit être écrit sur l'étendard de cette nouvelle croisade doit être celui-ci : *Instaurare omnia in Christo*. Pendant huit siècles près, les croisés d'Europe allèrent à la conquête de Jérusalem sur laquelle s'élevait le croissant au lieu de la croix. Aujourd'hui encore, nous devons prendre de force une autre Jérusalem, l'école, sur laquelle s'élève, non la croix de la rédemption, mais le triangle. Nouveaux croisés, nous devons abattre cet insigne et remettre la croix à sa place.

A., professeur.



## CORRESPONDANCE

Fribourg, le 17 mai 1881.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez que j'use de la généreuse hospitalité que vous accordez aux instituteurs, dans les colonnes de votre estimable journal, pour donner un compte-rendu succinct de la conférence des instituteurs du 5<sup>e</sup> arrondissement scolaire (Sarine) tenue à Autigny le 5 mai dernier, sous la présidence de M. Vonlanthen, inspecteur.

Deux remarquables rapports présentés par MM. Waeber, instituteur à Fribourg, et Corpataux, instituteur à Farvagny, ainsi que plusieurs autres travaux, qui ont aussi leur mérite, ont été lus et hautement approuvés.

Les deux questions traitées sont les suivantes :

1<sup>re</sup> Des préparations éloignées et immédiates à la tenue d'une classe.

2<sup>e</sup> Quels moyens les instituteurs peuvent-ils employer pour